

DÉPARTEMENT DU GARD

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS**

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13 + 2 procurations

Date de la convocation : 8 octobre 2026

Objet de la Délibération

N°CM2026-10-13-08 – ACCEPTATION D'UN DON MANUEL D'UN PARTICULIER

L'an deux mille vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. ROUSSEL Clément, Maire**.

Présents : M. ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, Mme FOURNIER Paola, M. DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, Mme SICA Delphine, Mme CHOQUE Sophie, M. SUCCI Pascal, M. ROUSSEL Alain, M. DE SAINT JEAN Gurwallik, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M. BOURREL Christian, M. VAUCLARE Jean-Luc.

Procurations : Mme VICEDO Anne-Sophie à M. DE SAINT JEAN Gurwallik, M. BURAY Eric à Mme VINCK Anne.

Secrétaire de séance : M. DAIRE Frédéric.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune s'est vu proposer un don d'un montant de 150,00 € de la part de Monsieur Rémi DE GEUSER.

Ce don est attribué à la Commune de Junas sans condition particulière ni charge financière pour la collectivité.

Conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation de cette libéralité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le don d'un montant de 150,00 € consenti par Monsieur Rémi DE GEUSER ;
- **DIRE** que la recette correspondante de 150,00 € sera inscrite au budget de la commune (compte 756 « Libéralités reçues ») ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15/10/2026

ID : 030-213001365-20261013-CM2026101308-DE

Fait à Junas,

Le 13 octobre 2026

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DAIRE**

**Le Maire,
Clément ROUSSEL**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.